Image not found or type unknown

premiere demande de carte de sejour

Par **force**, le **17/03/2009** à **19:36**

Bonjour, j'ai un soucci, je suis pacsé avec ma conjointe française, pacse signé depuis MAI 2008,mais avant le pacse nous avions fais un enfant malheureusement qui a été mort né en Mars 2007, j'ai tous les documents de reconnaissanse de l'enfant et le certificat de sans vie de l'enfant.Nous vivons ensemble depuis 2005.J'ai fais ma première demande de titre de sejour avec le pacs et j'ai reçu une convocation en Fevrier dernier après 6 mois d'attenteà la prefecture de Creteil.Ils m'ont demandé les preuves de vie commune d'au moins 1 ans. J'ai fourni tous les documents prouvant que nous vivons ensemble.
Après ils m'ont donné "une attestation de depos "valable 4mois sur laquelle il y mon identité, mais je n'ai pas le droit de travailler avec. C'est seulement un document qui prouve que j'ai fais une demande.
Mes questions sont les suivantes: est ce que je vais être regularisé ? Est ce que je repond au critère de regularisation?
Merci de m'éclairsir, je suis inquiet

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés